

taire mondiale, le Premier Ministre a remarqué: "Chaque pays doit se doter d'un système national de réserves alimentaires et améliorer ses débouchés sur le marché international. Selon le Canada, il est nécessaire de s'engager à constituer des réserves raisonnables pour en arriver à une entente globale de régularisation du commerce mondial des céréales vivrières".

M. Clark a conclu son discours en notant l'augmentation de la production alimentaire du Canada: "Les producteurs canadiens cultivent maintenant des terres qui autrefois étaient arides ou marécageuses; nous avons créé de nouvelles variétés et de nouvelles méthodes qui ont fait de l'agriculture l'une des industries canadiennes les plus efficaces. Nos pêcheurs ont, eux aussi, mis leur talent à profit pour exploiter nos abondantes ressources halieutiques. Nous croyons que la gestion éclairée de ces ressources permettra au Canada et au monde entier de bénéficier d'une autre source alimentaire de valeur". Le Premier Ministre a, ensuite, déclaré la Session officiellement ouverte.

Stratégie alimentaire du Canada

Prenant la parole à son tour, le ministre canadien de l'Agriculture, M. John Wise, a dit que le Canada avait entrepris d'améliorer sa stratégie alimentaire en adoptant une démarche visant à tenir compte des aspects nationaux et internationaux.

Les objectifs de cette stratégie, a précisé le Ministre, sont "de développer notre potentiel tout en augmentant la vigueur de notre secteur agro-alimentaire", ceci de façon à permettre au Canada d'endosser ses responsabilités (au niveau national comme au niveau international) en s'appuyant sur une base solide. La productivité agricole du Canada est l'une des plus élevées du monde. La production des agriculteurs canadiens a plus que quintuplé depuis 30 ans. "Ce haut niveau a pu être atteint grâce au travail des producteurs, certes, mais aussi grâce aux progrès extraordinaires de la technologie canadienne", a ajouté M. Wise.

"De nombreux pays industrialisés et en développement doivent faire face à l'incertitude qui plane sur les approvisionnements en pétrole, et à la fluctuation de leurs prix. Par ailleurs, nombre d'entre nous sommes confrontés aux problèmes du ralentissement de la croissance économique, de l'inflation galopante, du chômage et du déficit de la balance des paiements... Pour qu'il puisse assumer pleinement ses responsabilités au sein de la communauté

internationale, le Canada doit renforcer sa situation interne", a ensuite souligné M. Wise.

Le Ministre s'est dit convaincu que la nécessité de trouver des solutions à long terme aux problèmes de la répartition des aliments, de la malnutrition et de la pauvreté en milieu rural, plutôt que d'orienter les efforts vers le contrôle à court terme des situations de crise.

Le développement de l'agriculture et des pêches est l'une des conditions *sine qua non* de l'amélioration de la nutrition dans le monde et de la hausse des revenus et du niveau d'emploi, principales prémisses de la croissance économique", a déclaré d'autre part M. Wise.

A ce sujet, "le Canada appuie toute réorientation des politiques d'investissement des pays en développement vers l'agriculture et l'alimentation, secteurs clés de la croissance. La solution aux problèmes de la malnutrition et de la pénurie alimentaire réside simplement dans la hausse et dans une répartition équitable de la production alimentaire. Pour cela, seule l'adoption d'une méthode d'approche davantage orientée vers le développement permettra de diriger les investissements simultanément vers l'amélioration des infrastructures, l'éradication des maladies, la réinstallation des populations dans d'autres régions, la stimulation des travaux de recherche et, enfin, vers l'application de la technologie moderne", a affirmé le Ministre. Selon lui, la solution à long terme viendrait de "politiques de développement qui créeraient des emplois pour les habitants des zones rurales ne possédant pas de terres et pour les démunis des zones urbaines, et qui favoriseraient aussi une hausse de la production des petites fermes vivrières".

Engagement du Canada

"Pour arriver, à long terme, à une sécurité alimentaire mondiale, les pays industrialisés comme le Canada devront accroître leur productivité et réduire leurs coûts, tandis que les pays en voie de développement devront consacrer de plus en plus de ressources et d'énergie à l'élaboration de leurs propres politiques en matière de développement de l'agriculture et de l'alimentation", a dit M. Wise. C'est ainsi, a-t-il annoncé, que le Canada créera un fonds spécial de \$2 millions "afin d'aider les pays en développement à préparer des stratégies nationales à long terme pour les années 80".

Le Canada participe au sein du Conseil

international du blé, à une étude sur les possibilités de conclure un accord commercial équilibré, accord qui comporterait des dispositions économiques visant à assurer un revenu approprié aux producteurs et à régulariser l'approvisionnement des consommateurs", a d'autre part rappelé M. Wise.

De plus, a dit le Ministre, le Canada est prêt à négocier une nouvelle convention sur l'aide alimentaire, indépendamment d'une nouvelle convention sur le commerce du blé", et il accepte aussi de "fournir annuellement 600 000 tonnes de céréales".

Pour terminer, M. Wise a annoncé que le Canada verserait \$5,5 millions à la Réserve internationale d'urgence, qui sera gérée par le Programme alimentaire mondial, et il a proposé deux sujets de discussions pour la prochaine session du Conseil, soit:

- l'évaluation de l'efficacité des stratégies alimentaires nationales qui résulteraient de discussions tenues à Ottawa et la détermination des secteurs de l'agriculture nécessitant des investissements supplémentaires;
- la mise en évidence du rôle des pêches pour satisfaire les besoins en protéines de tous les pays.

Prêts destinés aux améliorations agricoles

Des prêts totalisant \$134 442 996 ont été consentis en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles du 1er janvier au 30 juin 1979; l'an passé, ces prêts s'étaient élevés à \$116 522 984 pour la période correspondante.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement garantit des prêts consentis à des agriculteurs par des banques à charte et autres prêteurs désignés. La somme maximale garantie par emprunteur est de \$75 000.

L'emprunteur, qui doit être solvable, dispose d'une période de 10 ans pour rembourser les prêts destinés à toutes autres fins que l'achat de terre. Dans ce dernier cas, le remboursement peut être étalé sur 15 ans.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, en 1945, le gouvernement a garanti des prêts pour une valeur totale de \$4 025 756 309.